

DESTINATAIRE : Michel Gagnon, sous-ministre adjoint
aux infrastructures et au financement municipal

EXPÉDITEUR : Jean-Paul Beaulieu, sous-ministre

DATE : Le 7 janvier 2009

OBJET : Gestion des programmes d'infrastructures

Au même titre que certains collègues sous-ministres, j'ai été consulté en novembre 2006 par le secrétaire général du gouvernement, M. Gérard Bibeau, sur la pertinence d'un projet de cadre de gouvernance des projets d'infrastructures publiques à être déposé éventuellement devant le Conseil des ministres.

J'ai été ainsi appelé à commenter une analyse du Secrétariat du Conseil du trésor qui faisait valoir la nécessité de mettre en place un tel cadre de gouvernance comme l'ont fait différents gouvernements étrangers. D'ailleurs, des recommandations en ce sens ont déjà été faites par le Vérificateur général du Québec à cet égard.

Cette initiative amorcée il y a environ deux ans, visait à peaufiner les instruments que possède le gouvernement, outre le plan triennal d'immobilisations des projets gouvernementaux, pour assurer d'une part une meilleure fluidité des investissements en concomitance avec ceux menés par l'entreprise privée et, d'autre part, pour mieux les planifier afin de respecter la capacité des entreprises à les absorber.

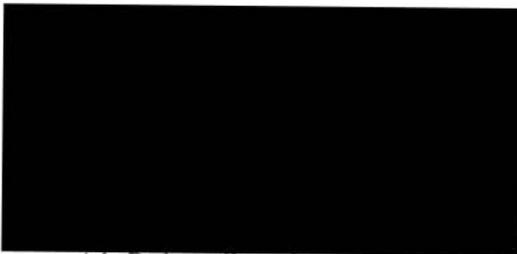
Compte tenu des investissements massifs qu'entend faire le gouvernement à court terme pour faire face à la turbulence que connaît actuellement l'économie et dans l'optique où le gouvernement a confié le domaine spécifique des infrastructures à la ministre des Finances afin qu'elle en facilite la coordination, il est à prévoir que le gouvernement sollicitera à nouveau la collaboration des ministères qui possèdent des programmes de subventions pour assurer une meilleure harmonisation des investissements dans le sens des actions énumérées ci-dessus.

Il convient d'examiner un ensemble de moyens, dont certains font déjà l'objet de réflexions, dans le but :

- de mettre en place des règles souples d'approbation conformes aux règles usuelles d'éthique et de reddition de comptes;
- d'établir une structure de coordination formelle entre le ministère et le cabinet de la ministre afin que ce dernier bénéficie d'une information validée à tous les niveaux et qu'il obtienne un portrait d'ensemble de la situation, de son évolution, de l'impact des choix retenus, selon la périodicité à convenir;
- de s'assurer que les subventions consenties aux municipalités soient, autant que faire se peut, échelonnées dans le temps en fonction du rythme que peuvent absorber les entreprises, selon la disponibilité de celles-ci et selon celle de leur main-d'œuvre pour éviter ou à tout le moins minimiser le plus possible, la surenchère dans la réalisation des travaux de nature publique;
- de veiller, le cas échéant, à ce que la sélection des projets s'appuie sur des valeurs d'équité et reflète, dans la mesure du possible, un équilibre entre les régions et les municipalités du Québec;
- de travailler en concertation avec les autres ministères concernés grâce à un échange d'informations pour que le suivi d'approbation des subventions soit en concordance avec le plan d'investissement de l'ensemble du gouvernement.

Étant donné que le gouvernement risque d'agir très rapidement, je m'attends à ce que l'équipe des infrastructures me propose des règles de fonctionnement dans un court délai et que nous puissions les faire approuver, préalablement, par notre cabinet.

Je suis disposé à en discuter avec toi.



c. c. M. Robert Sauvé, sous-ministre associé
Affaires régionales et municipales